

Emmanuel WALLON

Paru dans *Les Temps Modernes*, n° 610 (septembre-octobre 2000)

La souveraineté, Horizons et figures de la politique

numéro spécial coordonné par Michel Kail et Emmanuel Wallon, p. 363 à 378.

(Voir dans la publication les modifications apportées directement sur les épreuves.

Attention, erratum dans l'avant-dernière phrase de la version imprimée: il faut lire "gonds" et non "gens")

ESPACES et INSTANCES DU DISCERNEMENT

Que les frontières présentent une résistance relative au statut de qui les aborde, cela, tout voyageur peut l'éprouver en personne. Que l'horizon de la décision se distende entre le proche et les lointains, bon gré mal gré, chaque citoyen s'en arrange selon le jeu des institutions. Que des appartenances subies et des affiliations choisies altèrent la primauté de la représentation nationale, à cet état de fait il n'est pas d'Etat de droit qui ne doive s'adapter. Mais il reste à penser le principe d'une souveraineté dont la garantie ne réside pas dans la clôture du territoire, ni dans le monopole de la règle, pas davantage dans le culte de l'unité, mais dans l'exigence qu'une collectivité affirme de distinguer ce qui lui appartient de délibérer et ce qui relève d'un arbitrage différent, mineur ou majeur. L'organisation sociale animée par ce débat contradictoire porte le nom de république. Le contrat dont les clauses l'ordonnent prend le titre de constitution. L'individu exerçant sa faculté d'y participer assume la qualité de citoyen. Une nation est présumée souveraine quand ses membres s'emploient en conscience à saisir ce qui dépend vraiment de leurs volontés conjuguées et, pour le reste, s'en remettent à d'autres initiatives, éparses ou convergentes. Dans une société qui tente de tendre vers la démocratie, ce pouvoir de discerner est le prolongement de la vieille faculté de juger, et l'unique horizon de la souveraineté.

L'ENDROIT ET L'ENVERS DE LA FRONTIÈRE

"Plus loin encore, une ligne continue d'un rouge vif : c'était celle qu'on avait acceptée d'un accord tacite pour ligne frontière, et que les instructions nautiques interdisaient de franchir en quelque cas que ce fût. Orsenna et le monde habitable finissaient à cette frontière d'alarme, plus aiguillonnante encore pour mon imagination de tout ce que son tracé comportait de curieusement abstrait ; à laisser glisser tant de fois mes yeux dans une espèce de *conviction* totale au long de ce fil rouge, comme un oiseau que stupéfie une ligne tracée devant lui sur le sol, il avait fini par s'imprégner pour moi d'un caractère de réalité bizarre : sans que je voulusse me l'avouer, j'étais prêt à douer de prodiges concrets ce passage périlleux, à m'imaginer une crevasse dans la mer, un signe avertisseur, un passage de la *mer Rouge*." ¹

De même que les armes protègent ou menacent selon l'intention de ceux qui les détiennent, les frontières ont deux fonctions : abriter les peuples et les séparer. La paix et la guerre en Europe ont toujours paru dépendre de leur tracé, enjeu de batailles militaires et objet des conférences diplomatiques, de Berlin (1878) à Versailles (1919), et de Sèvres (1920) à Berlin (1989). A travers le monde, des Etats continuent de s'affronter militairement pour des tracés : des pays du Caucase, l'Ethiopie et l'Erythrée, l'Inde et le Pakistan. Le Chili eut des démêlés avec ses riverains argentins. La Russie et le Japon se querellent encore à propos d'archipels. L'Europe connaît toujours des litiges de cet ordre, à Chypre, dans la mer Egée entre la Grèce et la Turquie, ou même de manière marginale le long du Danube entre la Hongrie et la Slovaquie. Pour analyser ces conflits sous

¹ Julien Gracq, *Le Rivage des Syrtes*, José Corti, Paris, 1951, p. 32.

l'aspect de la souveraineté, il ne suffit plus de savoir comment les pouvoirs se partagent l'espace et comment les populations se répartissent sur des territoires. Il convient aussi de mesurer l'ampleur des prérogatives internes que s'arrogent les différents régimes et le caractère plus ou moins tangible qu'ils confèrent aux limites de leur juridiction. Pour la construction d'un espace public international, la nature politique de la frontière importe davantage que sa forme géographique. Moins les frontières sont marquées à travers le paysage, plus les Etats sont bornés dans leurs compétences. Ce théorème se vérifie déjà au sein de l'édifice européen. Depuis la ratification des traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997), celui-ci n'apparaît plus comme la juxtaposition d'éléments homogènes, mais plutôt comme une imbrication complexe de structures étatiques, d'instances communes et d'entités régionales.

Passée par étapes d'un cartel intergouvernemental à une fédération d'Etats, l'Union parvient à relativiser ses séparations internes, en promouvant des garanties équivalentes et des libertés comparables de part et d'autre des frontières. Celles-ci ont perdu une grande part de leur réalité en matière douanière, monétaire et policière. Leur certification juridique reste nécessaire, afin qu'elle dessinent le cadre dans lequel les nations inscrivent leur propre définition. Le droit du sol (*jus soli*), critère discriminant pour l'attribution de la citoyenneté française et, depuis peu, l'octroi de l'allemande, maintient ainsi l'attache entre l'espace et la nation. Les transferts de responsabilités consentis à l'intérieur (à l'occasion des réformes de décentralisation, de la régionalisation ou d'une évolution vers le fédéralisme) et vers l'extérieur (en vertu des traités européens) amenuisent progressivement le privilège de représentation des parlements et des gouvernements nationaux. A ces renoncements s'ajoutent les obligations adoptées lors de la signature d'accords bilatéraux et de conventions internationales. L'erreur ordinaire - ou le tour de passe-passe volontaire - consiste à dépendre cet élargissement de la perspective du citoyen dans les deux sens comme une perte de substance dont pâtirait la seule collectivité politique méritant la couronne de souveraine : la nation.

Le débordement des Etats, qu'on l'annonce avec espoir ou qu'on le dénonce avec aigreur, n'entraîne pas *ipso facto* le déclin des nations. Si l'Etat qui parle et agit en son nom abandonne des attributs et contracte de nouveaux liens, la nation garde son rôle de référence, dans la réalité pratique comme dans l'entendement commun. Sa cohérence ne s'explique pas par les étendues qu'elle habite : du Salvador (21.393 km²) à Nauru (21 km²), avec escale au Bahreïn et à Singapour, chaque continent compte des pays minuscules dont nulle puissance ne conteste sérieusement l'indépendance. Certains de leurs voisins couvrent d'immenses superficies sans que leur intégrité ne paraisse menacée à brève échéance, telle l'Argentine ou l'Australie. Sa pertinence n'est pas davantage affaire de cohésion interne. Le fait que l'Inde ou le Nigéria soient traversés de secousses séparatistes n'empêche pas le sentiment national de s'y exprimer avec force. Il arrive que les disparités de langue et de culture entretiennent un patriotisme commun, en Suisse aussi bien qu'au Cameroun. Il n'existe donc pas de taille idéale ni de modèle idoine pour former une nation. Et pourtant elle sert partout de collectivité-étalon, à quoi les peuples mesurent encore les ensembles plus grands et les unités plus petites. Les autres cercles de délibération ne sont pas en mesure de la supplanter dans cet exercice. C'est au moment où ses contours semblent s'estomper que la nation dévoile le mieux sa fonction dans la sphère politique. En dépit de l'étymologie qui autorise les nationalistes à la ramener sans cesse au berceau, à l'origine, à la filiation, elle procède d'une projection plus que d'un héritage. Ce qu'elle tient de naissance, c'est un désir, un devenir, non un destin. Loin de succomber aux harpyes de la mondialisation et de la fragmentation, la nation du XXI^e siècle offre son expérience pour croiser les dimensions nouvelles de la cité, du cercle communal au village global. "Il ne s'agit pas de recréer un Etat-nation à l'échelle européenne", estime l'historien israélien Elie Barnavi, qui dirige le programme du futur Musée de l'Europe à Bruxelles. "Les «souverainistes» (quel mot!) se font peur pour rien : la nation perdurera. En revanche, ce qui disparaîtra, c'est l'Etat-nation, ce qui n'est pas tout à fait la même chose."²

² Entretien avec Luc Rosenzweig dans *Le Monde*, 19 octobre 1999.

L'ETAT INTERMÉDIAIRE

"Autour d'un corps vivant, il y a la peau qui est tact et respiration ; mais quand un Etat a connu trop de siècles, la peau épaissie devient un mur, une *grande muraille* : alors les temps sont venus, alors il est temps que les trompettes sonnent, que les murs s'écroulent, que les siècles se consomment et que les cavaliers entrent par la brèche, les beaux cavaliers qui sentent l'herbe sauvage et la nuit fraîche, avec leurs yeux d'ailleurs et leurs manteaux soulevés par le vent."³

La vie économique impose ses dépendances, qui débordent largement l'espace national. La vie culturelle multiplie les influences, qu'elles soient d'émanation locale ou de facture transnationale. Les itinéraires individuels concilient, tant bien que mal, des appartenances diverses et des attractions changeantes. En contrepartie, l'élaboration politique réclame une délimitation, non pour assigner les citoyens à résidence en excluant les étrangers, mais bien au contraire pour leur concéder un point de vue d'où ils pourront articuler cette multiplicité de mires tout en se concentrant sur un nombre raisonnable de choix. La nation n'est plus le seul lieu de ce travail ni la scène unique de ce jeu, mais elle ménage encore un terrain où les différentes catégories d'agents et les coalitions se rencontrent pour débattre en vue d'arbitrer leurs conflits, qui mêlent inextricablement les intérêts provinciaux aux enjeux planétaires.

Outre la convention du lieu, la nation propose une mesure de temps propice à la décision. La course-poursuite de l'actualité mondiale lui confère une mission de synchronisation par rapport à la monotonie du quotidien. Le "cher et vieux pays" ne se contente plus de receler le présent serein ou l'avenir radieux que lui vaut son histoire glorieuse. Il peut encore, d'une échéance législative à l'autre, de rendez-vous électoral en événement festif, en alternant manifestations et commémorations, mais en enchaînant aussi les affaires et les crises, battre pour chacun le rythme des changements. En résumé, la nation concilie la fixité du proche et l'agitation des lointains.

L'atténuation des frontières, qui résulte de l'intégration économique, combine ses effets avec le rapprochement de l'étranger, que favorisent les interpénétrations culturelles. Pour emprunter à un vocabulaire passé de mode, la dilatation des champs ouverts à l'accumulation du capital accélère et intensifie la circulation "à flux tendus" de l'argent, des agents, des marchandises, des informations, des styles et des symboles. Les dispositifs normatifs ont surtout pour but d'assurer la continuité des canaux et la régularité du trafic. Dès lors, le franchissement des lignes peut devenir quasiment aussi insensible que leur survol dans le fauteuil d'un long courrier. Lorsqu'il n'y a pas de bras de mer, ni pont ni tunnel pour le matérialiser, et plus de douane ou de change, le touriste ne la perçoit qu'aux modifications intervenues dans l'univers des signes, d'abord sur les enseignes, les affiches et les panneaux.

"Les Lillois et les Marseillais sont-ils moins différents entre eux que, disons, les Lillois et les Liégeois ?" demande Elie Barnavie.⁴ Il est vrai qu'un trait de TGV effacerait presque la frontière franco-belge, tandis que la séparation entre le Brabant flamand et le Brabant wallon semble plus accusée, ne serait-ce que dans les discours. Le mur qui coupait l'Allemagne a disparu depuis la réunification de 1990. Mais pour combien d'électeurs sa trace reste-t-elle plus profonde que la lisière entre la Bavière et le Tyrol ? Si les planisphères sont toujours couturés de frontières, le caractère tangible des unes et des autres varie dans de notables proportions. Elles peuvent être classées en trois catégories au moins. D'abord de simples pointillés qui, par convention, partagent et relient deux zones entre lesquelles l'échange est aisé et courant dans presque tous les domaines. En superposant Euroland à l'espace de Schengen, on obtient une vaste aire dont les limites internes présentent cette qualité (à l'exception de celle qui divise l'Irlande), mais dont l'enveloppe est nettement moins perméable. Aux portes de l'Union européenne et en dehors d'elle, la plupart des frontières assument un rôle ambigu. Elles laissent en effet transiter quasiment tout ce qui bouge,

³ Julien Gracq, *Le Rivage des Syrtes*, op. cit., p. 318.

⁴ Entretien cité, in *Le Monde*, 19 octobre 1999.

sauf les hommes et les femmes, triés suivant leur nationalité et les autorisations qu'ils sont en mesure de produire. Ainsi, à l'intérieur d'un espace économique commun, l'ALENA, Le contraste est impressionnant entre la cloison étanche que les Etats-Unis ont dressée sur leur flanc sud, face au Mexique, et les modestes moyens qu'ils ont déployés pour surveiller leur bordure nord avec le Canada. Enfin il subsiste de par le monde bon nombre de lignes de démarcation qu'il est dangereux de traverser parce qu'une violence instituée vient s'y appuyer ou qu'une violence sporadique vient s'y heurter : autour de Gaza, au beau milieu de Chypre, en Irlande du Nord, à travers la Bosnie-Herzégovine, à Mitrovitsa...

Même neutres, les frontières conservent leur importance politique, puisqu'elles confèrent un volume à l'action de délibérer ensemble. Plutôt que de concourir à la dissolution de la fonction politique, la mue de la frontière contribue à la libre fréquentation des populations, dont les commerces de toutes espèces alimentent les consciences. En revanche, la moindre signification des clivages historiques et géographiques creuse un vide que les critères ethniques risquent d'investir. Leur disqualification suppose que la collectivité nationale accède à une définition proprement politique. Sinon les peuples se contenteront de succédanés pour attester la continuité de la nation, car l'entretien d'une fiction requiert moins d'efforts que l'aménagement d'une construction. Déjà les électeurs les plus désorientés confient leurs voix à des partis qui les incitent à éloigner leurs voisins de l'intérieur ou à repousser leurs riverains de l'extérieur, sous le prétexte de préserver leur intégrité. L'approche politique vaut à plus forte raison pour ces composantes de la nation qui ne parviennent pas à se reconnaître pleinement dans l'Etat. La question de l'autodétermination se pose de façon très différente, selon que la frontière corsette leurs droits ou qu'elle entoure leurs aspirations, suivant qu'elle est rigide ou souple. C'est dans cette alternative qu'elles inclinent vers l'indépendance ou se satisfont de l'autonomie.

DU PROCHE OU LOINTAIN, DE HAUT EN BAS

"Le rassurant de l'équilibre, c'est que rien ne bouge. Le vrai de l'équilibre, c'est qu'il suffit d'un souffle pour tout faire bouger. Rien ne bouge ici, et cela depuis trois cents ans. Rien n'a changé non plus de toutes choses, si ce n'est une certaine manière de leur retirer son regard."⁵

On se souvient de l'emploi que Jean-Pierre Chevènement fit, à l'intention de ses collègues du gouvernement, d'une citation de Hans-Magnus Enzensberger sur la nécessité de discerner le cercle proche envers qui la responsabilité s'impose avec exigence et les marches plus lointaines où la prétention d'agir ne saurait s'appliquer sans imposture. Le philosophe lui répondit publiquement que le Kosovo, selon lui, appartenait aux rivages du voisinage. La guerre dans l'ex-Yougoslavie n'a pas fini de nous apprendre, à travers la pénible application des accords de Dayton sur la Bosnie-Herzégovine et les suites tragiques des pourparlers de Rambouillet sur le Kosovo, que la sécurité des populations et la coexistence des nationalités, plus que de leur dessin, dépendent du statut de ces lignes, des forces déployées de chaque côté et de l'ordre établi sur les territoires ainsi circonscrits. L'Europe ne pouvait rencontrer pire occasion que la guerre du Kosovo pour aborder cette question à nouveaux frais. Pourtant c'est dans les situations extrêmes qu'elle doit inventer, sur ses confins aussi bien qu'en son sein, une acception de la frontière qui réponde aux espoirs des populations. La frontière n'a d'autre épaisseur que la distance instaurée entre des systèmes économiques, des états de droit, des aires de communication. Les redoutes bétonnées, les clôtures électrifiées et les patrouilles armées la transforment en *no man's land* seulement quand des autorités s'affrontent au mépris des intérêts de leurs ressortissants, ou bien leur assignent des droits inégaux et des devoirs disparates.

Dans *La Muraille de Chine*, l'un de ses derniers récits, Frantz Kafka imaginait qu'un empereur incapable de cerner ses territoires, de même que l'étendue réelle de ses pouvoirs, prétendait lever

⁵ Julien Gracq, *Le Rivage des Syrtes*, op. cit., p. 48.

contre l'étranger un mur assez puissant pour arrêter aussi le temps. "(...) Le conseil des chefs, lui, existait de toute éternité, de même aussi la décision de construire la Muraille. Innocentes peuplades du nord qui croyaient en être la raison ! Innocent Empereur : vénéré soit-il, qui croyait en avoir donné l'ordre ! Nous autres, gens de la Grande Muraille, nous en savons plus long et nous nous taisons." ⁶ Olivier Razac, dans une brève Histoire politique du barbelé, résume la mutation qui s'est opérée d'un système de démarcation à l'autre. "Le symbole du pouvoir que représentait la capacité de fermer des espaces, de les clore puissamment, tend à s'affaiblir, voire à devenir l'image d'une souveraineté brutale, privilégiant les signes de la domination plutôt que les outils de l'efficacité."⁷ En quelque sorte, au lieu de "surveiller et punir", tâche dont Michel Foucault montra l'importance pour la construction de l'Etat moderne,⁸ l'Etat contemporain doit désormais contrôler (les flux) et expulser (les intrus). "La productivité étant plus que jamais une question de bonne gestion des flux, l'agencement de l'espace doit assurer le meilleur contrôle possible des circulations, avec la meilleure fluidité possible." (...) "Les nouvelles technologies optico-électroniques vont plus loin dans ce sens, en permettant de délimiter un lieu sans barrer l'espace."⁹

Voyez l'aéroport. L'avion s'est posé depuis une demi-heure, les passagers ont foulé le tarmac, mais le pays réel ne commence qu'à la sortie du couloir, au delà d'une ultime seuil. Cloisons de verre, portails électroniques, appareils de détection, personnel d'orientation, police spécialisée, tout un complexe de contrôle remplace le pont-levis de la forteresse médiévale. Au contact, l'Etat moderne n'est ni dur ni mou, mais les deux à la fois : cela dépend de la nationalité du visiteur, voire de la solvabilité du client. Car le labyrinthe qui a cette fonction de tri se prolonge loin à l'intérieur des terres et jusqu'au cœur des villes, là où la gestion des accès devient privée. C'est ainsi que l'entrevoit un spécialiste de la prospective, Thierry Gaudin : "Au début du siècle prochain, vous n'aurez plus des pays riches et des pays pauvres, mais des riches et des pauvres à cent mètres l'un de l'autre sur toute la planète."¹⁰

Loin d'être une barrière naturelle, quand bien même elle suit le cours d'un fleuve ou la crête d'un massif, la bordure forme corps avec l'espace politique qui s'achève en elle. Le pays le plus hétérogène est toutefois tenu de l'intérieur par un régime civil, des pactes sociaux, une mémoire historique, des pratiques culturelles et toutes sortes de règles communes, si bien qu'y poser le pied suffit à pénétrer tout-à-fait dans cette nouvelle mêlée. Si la contrée voisine est tributaire de coutumes et d'expressions similaires, ce pas s'effectuera sans heurt. La métaphore qui convient n'est donc pas celle du creuset ou du saladier dont le contenu se trouve ramené au centre depuis des bords inhospitaliers, à l'abri d'un dehors inaccessible, mais celle d'une feuille de papier à la tranche invisible, dont le strict découpage n'empêche qu'il soit possible de la juxtaposer ou de l'intercaler parmi d'autres feuilles. Comme les histoires individuelles, dont l'itinéraire empiète sur diverses cartes géographiques, l'écriture manuelle court jusqu'aux marges et poursuit sur la page d'à côté. Cette page, qu'il est permis de saisir à part pour servir de cadre privilégié au discours, au croquis, au décret - donc d'envisager comme un espace de représentation -, il arrive aussi qu'il faille la recouvrir ou la retourner afin de la recommencer.

La souveraineté démocratique, inusable oxymore, s'exerce dans l'arbitraire d'une conscience opérant librement le choix de ses instances. Cette conscience affecte à chacune d'elles la résidence, le ressort, la durée, les spécialités, les règles qui les constituent à tour de rôle en siège de la délibération. L'universel est son échelle. Littéralement elle ne connaît pas de bornes, puisqu'elle refuse d'être confinée dans la sphère d'un quelconque gouvernement, local, national ou mondial, elle qui désire échapper au monde clos du préjugé, relatif ou définitif. Pourtant elle s'intéresse

⁶ Frantz Kafka, *La Muraille de Chine (Beim Bau der chinesischen Mauer, parution posthume, 1931) et autres récits*, traduit par Jean Carrive et Alexandre Vialatte, Gallimard, Paris, 1950 (réédition "Folio", Paris, 1975).

⁷ Olivier Razac, *Histoire politique du barbelé, La prairie, la tranchée, le camp*, La Fabrique-éditions, Paris, 2000, p.87.

⁸ Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 1975.

⁹ *Ibidem*, p. 95-96.

¹⁰ Thierry Gaudin (Prospective 2000), in *Lowain*, n°109, juin 2000.

toujours aux frontières : celles, déjà instituées, qui traversent l'espace de son empire, y taillant plusieurs fiefs imbriqués ; celles, encore admises ou toujours subies, qui rapprochent ou restreignent ses horizons ; celles, inconnues jusqu'alors, qu'elle doit tracer pour instituer un droit et éprouver une responsabilité ; celles qu'elle observe par un décret de la volonté afin de marquer le territoire du même et de respecter l'emprise d'autrui ; celles qu'elle doit franchir pour confronter ces deux regards ou convoquer le jugement d'un tiers ; celles qu'elle peut abolir pour peu que sa liberté y gagne sans que l'intégrité des autres n'en souffre.

Il n'y a pas de différence d'authenticité ou d'intensité entre une souveraineté qui se donne le village comme monde et une souveraineté qui se donne l'univers pour dimension. Mais toutes deux ne font qu'administrer des choses mortes si elles ne s'évertuent pas à guider le déplacement d'une sphère à l'autre à travers les multiples correspondances, qui sont autant de paliers pour la décision politique. Comme l'écrit Michel Kail : "L'universel est alors la revendication d'une activité normatrice qui ne se renie pas, qui ne se satisfait pas de la mise hors de portée, de la mise en transcendance de l'universel. Toute institutionnalisation de l'universel, républicaine ou onusienne, ne peut valoir que si la conscience lui donne sens et vie."¹¹ A l'attention d'une période et d'un pays déterminés - la France d'aujourd'hui, avec ses villes et ses îles, ses terroirs et ses dépendances - il faut ajouter : idem, toute inscription du particulier, régionale ou nationale, ne vaut que si la liberté lui prête sens et vie.

UNE CITOYENNETÉ MOBILE

"Sur cette base mal raffermie, la vie politique s'est développée à la manière de pulsations aussi brutales que déconcertantes : tantôt le pays, en proie aux dissensions, s'affaisse sur lui-même et semble prêt à s'émietter en clans féodaux opposés par des haines de race mortelles - tantôt une vague mystique, née dans le creux de ses déserts, fond ensemble toutes les passions pour faire un moment du Farghestan une torche au mains d'un conquérant ambitieux."

Julien Gracq, *Le Rivage des Syrtes*, José Corti, Paris, 1951, p. 13.

De fait des Etats déclinent et d'autres émergent. Pascal Boniface remarque le caractère cyclique de ces évolutions. "Un chiffre : il y avait à peu près cinq cents entités politiques en Europe au XVI^e siècle ; il n'y en a plus qu'une trentaine au début du XIX^e." (...) "Le XX^e siècle va connaître une tendance inverse, sous un triple effet (...) : le "démantèlement des empires, austro-hongrois en 1918-1920, ottoman aussi", les "décolonisations européennes en Asie et en Afrique", et la "chute de l'URSS", suivie de près par l'éclatement de la fédération yougoslave.¹² D'autres entités peuvent encore se dégager d'Etats tourmentés comme l'Indonésie, le Soudan, le Zaïre, et prendre nom et figure sur la carte. Leur forme physique, leur légitimité historique et leur viabilité économique importent moins que le support qu'elles procurent à l'investissement subjectif. Leur indépendance relève parfois de l'illusion. Elles peuvent néanmoins convenir à une nation à condition de lui offrir des instances d'intercession entre l'ici et l'ailleurs. A l'amorce de ce XXI^e siècle, deux facteurs principaux semblent susciter leur création. Le premier, déjà évoqué, demeure très actif depuis la seconde Guerre mondiale : il s'agit du droit des peuples à disposer d'eux mêmes, proclamé par la Charte des Nations unies, dont l'immense majorité des Kosovars et sans doute une large fraction des Monténégrins entendent jouir à leur tour. Le second il s'agit du séparatisme économique, dont les exemples accomplis (République tchèque, Slovaquie) sont moins nombreux que les tentatives, dans le nord de l'Italie, en Flandre, en Catalogne, en Euskadi... A des degrés divers, des régions riches prétendent distendre les liens de la solidarité nationale avec des régions moins fortunées. Méditant sur le cas tchèque, le premier où la quête de la prospérité l'ait emporté sur le désir de domination classique, Pascal Boniface montre que les attributs de la puissance d'hier - poids

¹¹ Michel Kail, "La conscience est liberté", in *Le Monde*, 18 juin 1999.

¹² Pascal Boniface, entretien au *Monde*, 31 août 1999.

démographique, dimension du territoire, revenu national, nombre de divisions d'infanterie - cèdent peu à peu devant les atouts de l'efficacité d'aujourd'hui - influence culturelle, revenu par habitant, avance technologique.

Anne-Marie Thiesse rappelle dans son ouvrage sur *La création des identités nationales, Europe XVIIIe-XXe siècle* (Seuil, Paris, 1999) avec quelle passion, à l'orée du XIXe siècle, les hommes politiques et les philosophes, mais aussi les poètes, les musiciens et les peintres du vieux continent ont cherché à identifier dans le patrimoine linguistique et les traditions populaires les indices d'une appartenance commune à la nation. Deux cents ans plus tard, les Européens ne manquent pas d'essayistes et d'idéologues, ni de chanteurs et de cinéastes pour les inciter à la recherche éperdue des origines, à cette différence qu'elle les entraîne à la poursuite de caractères régionaux au lieu de les inciter à la conquête de repères continentaux. C'est pourquoi, en laissant de côté la discussion sur les droits spécifiques des minorités linguistiques dans le domaine de la culture et de l'enseignement,¹³ il importe de souligner la différence de fond entre le cas du Kosovo et ceux de l'Irlande, du Pays Basque ou de la Corse : la faculté des albanophones à participer à la vie publique et au gouvernement ayant été nié par les Serbes, ces derniers perdaient tout argument pour opposer le principe de souveraineté à l'autodétermination du peuple kosovar, alors que non seulement l'exercice de la citoyenneté est reconnu des pays de l'Union européenne, mais en outre l'autonomie de ces régions tend à se renforcer. Alain Dieckhoff, citant la Catalogne, la Flandre, l'Ecosse et la "Padanie" rêvée par la Ligue du Nord observe : "l'essor d'un nationalisme des nantis souligne combien ce phénomène est à rattacher à l'ébranlement de la solidarité sociale dans les Etats-providence, qui est lui-même lié à la crise de la nation comme communauté politique et catégorie juridique organisée par l'Etat." Après avoir constaté que "l'homme moderne est davantage un individu agissant dans la sphère privée et le promoteur d'identités particulières (culturelle, religieuse, sexuelle...) qu'un citoyen engagé prioritairement dans la participation politique", l'auteur plaide pour "une traduction institutionnelle forte de la pluralité interne".¹⁴

Il est clair que le grand manteau de l'Union européenne donne quelque attrait aux projets d'autonomie coupés dans des habits de petite taille. Dans ces circonstances, comment conforter l'Etat dans son rôle d'intermédiaire ? Aucune place affectée à la négociation n'est plus l'espace unique de délibération ni le siège exclusif de la souveraineté. Son espace est creusé de local et traversé d'international. Sa chance réside donc dans une position d'arbitrage qui lui permet de faire contrepoids à l'arbitraire des marchés. Il reste le seul instrument capable d'effectuer sur le plan juridique et jusque dans leurs modalités pratiques la répartition des compétences vers le bas et le transfert de prérogatives vers le haut.

Yves Charles Zarka suggère de concevoir une "citoyenneté à étages" : "Nous sommes à la fois citoyens d'un Etat particulier, mais nous le serions également d'une fédération d'Etats, et au-delà du monde, en raison de notre solidarité avec les autres hommes, où qu'ils soient."¹⁵ A cette formule il est permis de préférer la notion de citoyenneté mobile, car l'activité subjective ne consiste plus seulement à peser les avantages et les inconvénients d'une proposition pour l'individu ou la collectivité, mais à l'envisager selon les différents secteurs et niveaux qu'elle concerne.

Emmanuel Wallon

"Il ne s'agissait pas de bonne ou de mauvaise politique. Il s'agissait de répondre à une question - à une question intimidante - à une question que personne encore au monde n'a pu jamais laisser sans réponse, jusqu'à son dernier souffle.

- Laquelle ?

- « Qui vive ? » dit le vieillard en plongeant soudain dans les miens ses yeux fixes."¹⁶

¹³ Voir "Langues d'enfance, langues d'en France", dossier paru dans *Les Temps Modernes*, n° 608, mars-avril-mai 2000.

¹⁴ Alain Dieckhoff, "Au-delà de l'Etat-nation", in *Libération*, 20 juin 2000 ; voir son ouvrage *La nation dans tous ses États, Les identités nationales en mouvement*, Flammarion, Paris, 2000.

¹⁵ Yves Charles Zarka, entretien avec Jean-Paul Thomas in *Le Monde*, 28 janvier 2000.

¹⁶ Julien Gracq, *Le Rivage des Syrtes*, op. cit., p. 321.